



Pernes-lez-Boulogne

St-Martin-Boulogne

Neufchâtel-Hardelot

St-Étienne-au-Mont

Hesdin-l'Abbe

St-Leonard

Wimereux

Le Portel

Pittefaux

Outreau

Wimille

Nesles

Isques

Dannes

Condette

Baincthun

Echinghen

Équihen-Plage

Boulogne-sur-Mer

Conteville-les-Boulogne

La Capelle

Hesdigneul-les-Boulogne

Boulogne-sur-Mer, le
4 FEV. 2025

FREDERIC CUVILLIER

Président de la CAB

Ancien Ministre

Maire de Boulogne-sur-Mer

Monsieur Jean-Paul ALBERTINI

Président de la Chambre
régionale des comptes

Hôtel Dubois de Fosseux
14 rue du Marché au Filé

62012 ARRAS CEDEX

Nos Réf : FC/JPV/DT N° D250130-00337

Objet : ROD 2024-000528

L.R.A.R : 1A 212 442 1904 1

Chambre régionale des comptes
Hauts-de-France

4-5 FEV. 2025

Enregistrement
N° 60

Monsieur le Président,

Dans le cadre des enquêtes nationales menées par les juridictions financières sur les transports publics, puis sur la tarification des services publics, la Chambre régionale des Comptes Hauts de France a intégré la CAB à deux reprises dans son périmètre d'étude.

Les services de la collectivité se sont mis à votre disposition pour vous apporter tous les documents et réponses nécessaires à ces enquêtes.

J'attache du prix à ce que la Chambre Régionale des Comptes puisse accéder facilement aux informations dont elle a besoin, les contrôles exercés permettant à notre collectivité de s'améliorer dans la gestion, de corriger ce qui est perfectible, et le cas échéant d'argumenter nos écritures ou décisions budgétaires et financières, en les ramenant à une complexité qui n'est pas toujours prévue par la réglementation.

A la lecture du rapport définitif que vous m'avez adressé, je reste néanmoins interrogatif sur un certain nombre de points et je soumets à votre sagacité les explications ci-après.

Notre collectivité gère de grands services urbains (transports, eau, assainissement...), et a la particularité de gérer des services publics de loisirs et d'attractivité (Nausicaá, Hélicéa, un port de Plaisance et plus récemment l'Embarcadère). Ces derniers ont permis au territoire de construire un pilier touristique solide de développement économique, complémentaire à celui de l'industrie halieutique.

Ainsi, une étude récente réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie, a conclu que l'activité de Nausicaá injectait près de 46 millions d'euros par an dans l'économie boulonnaise comprenant les 3 millions par an de redevances versées à la CAB pour financer ses réinvestissements dans l'équipement.

S'agissant des services urbains plus classiques, et particulièrement de l'enjeu de la gestion du cycle de l'eau, nous faisons face à des défis majeurs liés aux bouleversements climatiques et aux exigences de la transition écologique. Les inondations subies par notre territoire en novembre 2023 nous amèneront à engager d'importants investissements pour la prévention des inondations (près de 31 millions d'euros en valeur 2024), en même temps qu'il faudra poursuivre et renforcer le renouvellement des installations hydrauliques du territoire.

En dépit des nombreux documents fournis (audits externes, argumentaires jurisprudentiels européens sur le prix des services publics à caractère économique, Plan Pluriannuel d'Investissement...) la Chambre a maintenu des affirmations dépréciatives et parfois contradictoires sur la tarification et le contrôle de ces services publics.

Deux services publics sont particulièrement visés par ces appréciations, injustifiées de notre point de vue.

La Chambre juge en premier lieu les surtaxes eau, assainissement que perçoit la CAB « *mal calibrées* ». S'il est juste que nous constatons certains excédents de surtaxe, en particulier pour le service assainissement que nous avons intégré par transfert des communes. Nous avons produit un Plan Pluriannuel d'Investissement qui montre que cette épargne (11 M€) sera notoirement insuffisante pour couvrir les charges très importantes qui se présentent devant nous pour mettre à niveau les installations avec plus de 15 M€ nets à charge d'ici 2026 (cf. tableau ci-dessous communiqué à la CRC lors du contrôle).

Intitulé	Dépenses prévisionnelles (€ HT)			
	Total	2024	2025	2026
Stations d'épuration	3 914 000 €	537 000 €	2 777 000 €	600 000 €
Amélioration de la STEP d'Equihen	1 262 000 €	62 000 €	600 000 €	600 000 €
Création STEP de Dannes	2 482 000 €	305 000 €	2 177 000 €	
Confortement berges STEP d'Isques	120 000 €	120 000 €		
Travaux étanchéité toitures - STEP Le Portel et Wimer	50 000 €	50 000 €		
Bassins et PR	9 157 000 €	370 000 €	4 717 000 €	4 070 000 €
BSR Square Ansel, BT STEP et filière traitement Le Portel	9 107 000 €	320 000 €	4 717 000 €	4 070 000 €
Réhabilitation du PR A (GC)	50 000 €	50 000 €		
Réseaux séparatifs	3 088 000 €	1 280 000 €	1 558 000 €	250 000 €
Mise à niveau RV et réparations hors DSP	240 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Renouvellement réseaux suite à des travaux de voirie	300 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Travaux réseaux Le Portel/Outreau	1 848 000 €	400 000 €	1 378 000 €	70 000 €
Renouvellement Isques RD901	415 000 €	415 000 €		
Modification La Capelle	285 000 €	285 000 €		
Réseaux unitaires	896 000 €	185 000 €	576 000 €	135 000 €
Renouvellement réseaux suite à des travaux de voirie	300 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Mise en séparation Beaucerf - Saint Léonard - Essais	- €			
Participation financière ANRU Boulogne Triennal Aiglons	- €			
Renouvellement collecteurs berges Wimereux	596 000 €	85 000 €	476 000 €	35 000 €
Boulogne - Avenue Kennedy				
Réhabilitation cadre suite diag Veolia				
Schémas Directeurs	1 097 000 €	605 000 €	- €	492 000 €
Etudes schéma directeur assainissement	1 097 000 €	605 000 €		492 000 €

En projetant d'avantage les dépenses de l'eau comme de l'assainissement, ce sont même respectivement 20 millions d'euros pour l'assainissement et 23 millions pour l'eau potable qui seront investis d'ici 2032 avec la mise à niveau des stations d'épuration, des réseaux et de très importants travaux de mise aux normes de l'usine d'adduction d'eau potable de Carly.

Je me félicite donc que notre collectivité ait fait preuve d'une bonne gestion prévisionnelle de ses recettes et au regard des dépenses lourdes d'investissement à venir dans le domaine de l'assainissement et de l'eau.

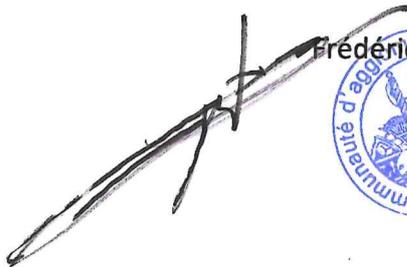
D'autre part, il est fait mention de « *subventions versées à des services structurellement déficitaires* », laissant entendre que les tarifs seraient fixés à un niveau trop faible, le service visé étant celui de la piscine-patinoire Héléicéa.

La CRC n'a pas retenu pour la CAB un argumentaire qu'elle avait pourtant soutenu dans le contrôle d'une autre communauté d'agglomération¹ et qui disait ceci : « *L'absence de chiffrage précis du coût des sujétions de service public et de la méthode utilisée pour déterminer cette compensation pourrait créer un risque juridique (soit de requalification du contrat en marché public, soit de requalification des compensations en aide d'État). Ce risque est cependant limité par l'absence de clause visant à compenser un éventuel déficit commercial par rapport aux prévisions.* »

La gestion d'une piscine-patinoire, y compris à titre commercial, ne peut pas, loin s'en faut, s'équilibrer exclusivement par les tarifs, qu'il s'agisse de l'apprentissage de la natation ou de l'accès tous publics aux activités ludiques de l'équipement. S'il fallait couvrir les charges fixes d'exploitation par le tarif, ce dernier devrait à minima passer une entrée piscine de 6,40 € à près de 13 €, ce qui nul doute refoulerait toute la clientèle de l'équipement, essentiellement familiale. Pour s'en convaincre, il faut analyser les doléances des usagers qui pointent un prix qu'ils estiment déjà élevé, en dépit du caractère très spécifique de notre équipement, par rapport aux tarifs pratiqués dans les piscines communales.

Enfin, regrettant par ailleurs que la collectivité n'aille pas plus loin dans ses contrôles des délégataires « *sur place et sur pièces* », la Chambre conclut que « *dans les faits, le contrôle de la communauté d'agglomération est satisfaisant* », il est même jugé « *solide, en particulier le contenu du rapport annuel du délégataire* ». Nous retiendrons donc cette conclusion, tant il nous paraît important de proportionner raisonnablement les dépenses de contrôle (et donc les dépenses de personnel) au regard des budgets de plus en plus contraints, dont les élus préfèrent qu'ils soient affectés aux politiques publiques opérationnelles à destination des usagers comme des habitants.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer l'expression de mes salutations respectueuses,


Frédéric CUVILLIER


¹ ROD CRC Hauts de France- Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis (Département du Nord) – délibéré le 11 octobre 2021